

Photos de la couverture et de la page 4: Beesum Communications

Photos de la page 5 et de la dernière page: Claude Péroquin

Photos de la page 10 (Pointe Louis XIV): Charlie Pepabano

Graphisme: Mona Turner

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ). Le site contient une mine d'informations, en trois langues, entre autres concernant le mandat et les activités du CCEBJ.

<http://www.ccebj-ibace.ca>

ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦ
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
James Bay Advisory Committee on the Environment

Bienvenue

Sommaire | À propos du Comité | Publications | Organisation | Liens | Interaction | Projets | English

Soutenir et améliorer le régime de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James

Sommaire

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), constitué de représentants des gouvernements du Canada, du Québec et des Cris, a été mis sur pied pour conseiller ces gouvernements quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société cris. Le CCEBJ doit également surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975. Ce régime prévoit une participation spéciale des Cris au processus d'évaluation des impacts de projets de développement.

Lors de l'étude de dossiers comme la qualité de l'eau potable, le recyclage

Événements

Plan Nord

Le CCEBJ a préparé un [avis](#) concernant l'évaluation environnementale stratégique du secteur des transports du Plan Nord.


On peut également obtenir un exemplaire de ce rapport en communiquant avec le secrétariat :

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James

383, rue Saint-Jacques, bureau C-220

Montréal (Québec) H2Y 1N9

 514-286-4400

 514-284-0039

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN
ISSN

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux ministres de l'Environnement et au Grand Chef	i
MOT DU PRÉSIDENT	ii
TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (chapitre 22)	iii
INTRODUCTION	1
1. Participation publique et transparence: Renforcer le rôle de l'évaluation environnementale	2
a) Le guide de consultation publique	2
b) La mise en œuvre des listes de projets révisées	2
2. Enjeux environnementaux et sociaux liés au Plan Nord	3
a) Le Plan Nord dans le contexte de la CBJNQ	3
b) L'évaluation environnementale stratégique du Plan Nord	3
3. Études de suivi de la rupture de digue de l'ancienne mine Opémiska	5
4. La refonte du régime forestier et l'enjeu de la gouvernance régionale	6
a) Le nécessaire arrimage avec les ententes conclues avec les Cris	6
b) Prise en compte dans la version finale de la loi	6
5. La protection de l'habitat du caribou forestier	7
CONCLUSION	8
ACTIONS DU CCEBJ - Autres sujets	9
ANNEXE 1 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ	11
1.1 COMPOSITION DU CCEBJ	11
1.2 COMPOSITION DES SOUS-COMITÉS	11
1.3 SECRÉTARIAT	12
1.4 RÉUNIONS DU CCEBJ	12
ANNEXE 2 - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010	13
ANNEXE 3 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)	14
ANNEXE 4 - TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), AU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX) ET AU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)	15

Le 31 mars 2010

Monsieur Jim Prentice
Ministre de l'Environnement du Canada

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec

Monsieur Matthew Coon Come
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Ashley Iserhoff

MOT DU PRÉSIDENT



En 1975, la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) a marqué l'histoire du Canada : il s'agissait là du premier traité conférant une forme d'autonomie gouvernementale à des nations autochtones. Les auteurs de la Convention ont poussé l'audace plus loin en mettant en place, d'une part, un régime de chasse, de pêche et de piégeage qui reconnaît et protège le droit d'exploitation des autochtones; d'autre part, la CBJNQ prévoit un régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 22) pour réduire les effets négatifs du développement sur les écosystèmes et les communautés cries.

Ainsi, à une époque où l'évaluation environnementale était peu connue au Canada, la Convention innovait en prévoyant un processus d'évaluation et d'examen des impacts des projets de développement. Les Cries sont partie prenante à ce processus, car ils désignent des représentants sur les comités d'évaluation et d'examen.

Trente-cinq ans plus tard, les méthodes d'évaluation environnementale et de participation publique ont beaucoup évolué. Le CCEBJ croit donc nécessaire de mettre à jour le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22. Le Comité aimerait s'inspirer de l'audace des auteurs de la Convention afin de convaincre les parties (Canada, Québec, Cries) de moderniser le processus du chapitre 22 en le rendant plus transparent en termes d'évaluation des projets et de participation publique.

D'importants changements se déroulent actuellement au Nord du Québec, comme en témoignent de nombreux indicateurs. C'est pourquoi les projets de développement prévus dans le cadre du Plan Nord suscitent des préoccupations majeures en termes de protection de l'environnement. Il est difficile de prévoir l'envergure, l'étendue géographique et la durée de ces changements. Cependant, de nouveaux outils, tels l'évaluation environnementale stratégique, ont été élaborés. Il sera particulièrement important de recourir aux outils appropriés pour encadrer le développement dans un contexte nordique.

En lisant ce rapport, vous constaterez que le CCEBJ doit relever d'importants défis en tant que superviseur du régime de protection de l'environnement et du milieu social. La modernisation du régime aiderait le CCEBJ à relever ces défis avec les bons outils.

Des circonstances exceptionnelles m'ont permis de présider le CCEBJ pour un troisième mandat consécutif. Ce fut pour moi une période très enrichissante et je tiens à remercier tous les membres et le personnel du CCEBJ pour leur confiance et leur appui.

Le président,

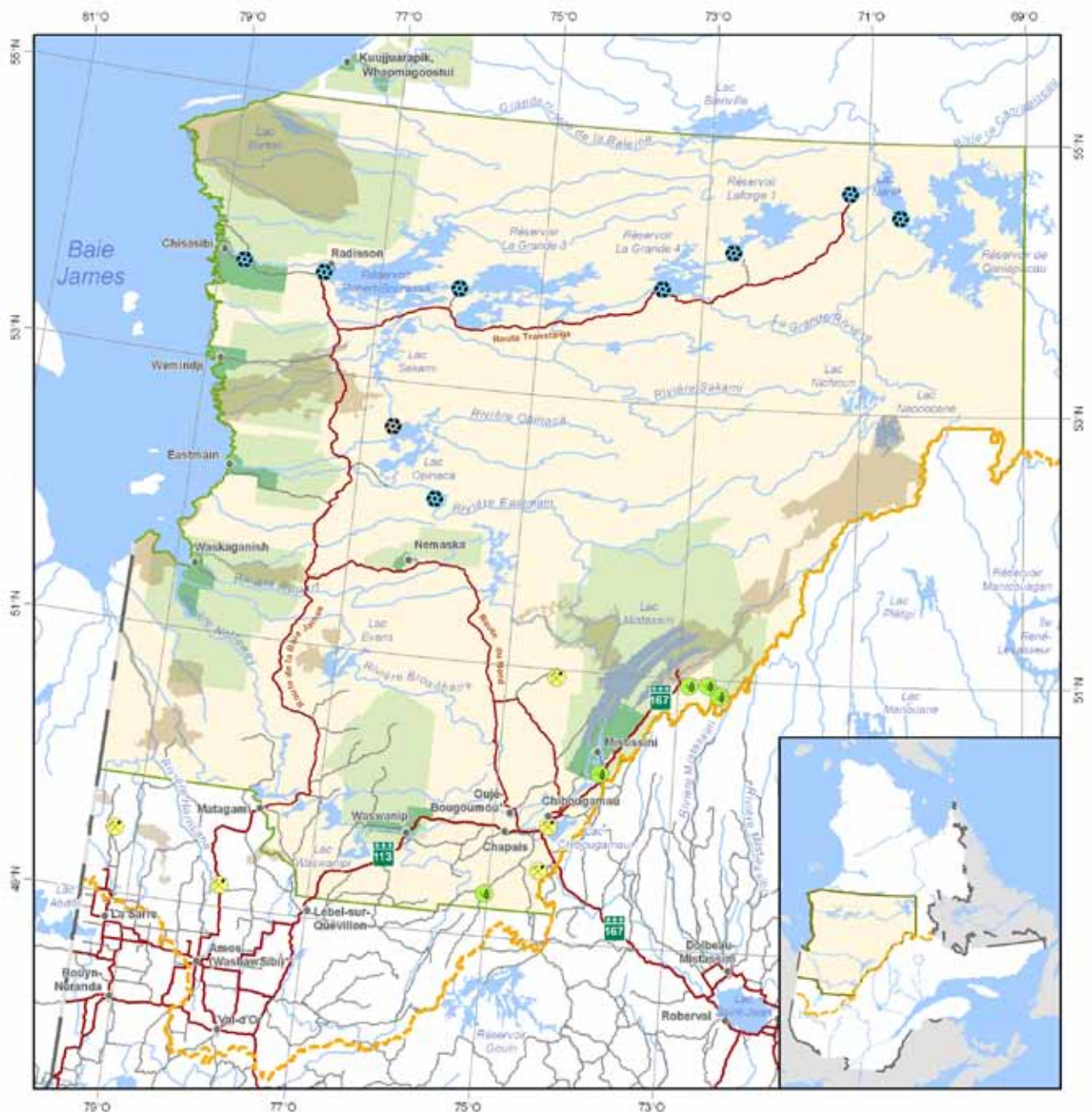


Ashley Iserhoff

Le 31 mars 2010

TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (chapitre 22)

Territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social

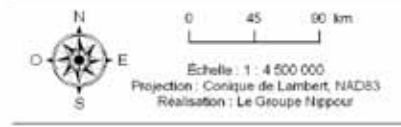


- Limites**
- Territoire d'application du régime¹
 - Terres de catégorie I cris
 - Terres de catégorie II cris
 - Limite sud du territoire de la CBJNO
 - Frontière
- Infrastructures**
- ☀ Mine active
 - ⚡ Centrale hydroélectrique
 - ⚡ Centrale hydroélectrique en construction

- Territoires de conservation**
- 🌳 Écosystème forestier exceptionnel
 - Aire protégée
- ¹ La limite sud du territoire d'application du régime tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les Cris
- * Les terres de catégorie I et II d'ouje-Bougoumau font l'objet de pourparlers
- ** Amos est le siège provisoire de l'association des Bayou de Vachon SBI

Sources

Division territoriale, site minier, MRNF-Québec, 2010
 Territoire de conservation, MDDEP, 2010
 Infrastructures hydroélectriques, CEHQ, 2010



INTRODUCTION

La Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), signée en 1975, prévoit la mise en place du régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 22). Ce régime s'applique spécifiquement aux autochtones cri et vise la protection de l'environnement et des droits des Cris en matière de récolte faunique. À cet égard, la Convention reconnaît le mode de tenure des terres fondé sur les aires de trappe familiales des Cris.

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) joue un double rôle quant à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social. D'une part, le Comité étudie les politiques, les lois et les règlements qui pourraient avoir une incidence sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social et, au besoin, le CCEBJ présente des recommandations et des avis au gouvernement responsable. D'autre part, le CCEBJ supervise l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions environnementales et sociales de projets de développement.

Le CCEBJ est composé de membres nommés à parts égales par les trois parties visées par le chapitre 22, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, celui du Québec et l'Administration régionale crie (ARC). Un mécanisme de rotation à la présidence assure un équilibre dans la direction du Comité. Pour l'année 2009-2010, la présidence a été assumée par la partie crie.

Cette année, le Comité a concentré ses interventions sur deux grands enjeux : a) la sensibilisation des décideurs sur la question de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du Plan Nord – un avis a été élaboré pour alimenter les prochaines étapes de mise en œuvre d'une telle approche; et b) le besoin de renforcer la procédure d'évaluation environnementale par l'entremise d'une participation publique systématique, structurée et transparente – le CCEBJ travaille à la préparation de lignes directrices sur la participation publique.

De plus, tel que prévu dans son mandat, le Comité a soumis au gouvernement provincial des avis sur deux projets de loi : le projet de loi n° 79 modifiant la Loi sur les mines et le projet de loi n° 57 sur la refonte de la Loi sur les forêts.

Le CCEBJ compte sur la collaboration étroite des signataires pour donner suite à ses recommandations relatives à la modernisation de l'évaluation environnementale. Le diagnostic nous semble très clair : dans un contexte de développement multisectoriel¹ d'envergure tel le Plan Nord proposé par le gouvernement du Québec, le CCEBJ est d'avis qu'il faut avoir recours à des outils novateurs afin de réaliser, et ce, en amont des plans et programmes, une évaluation de leurs incidences environnementales et sociales. Pour le CCEBJ, un de ces outils à privilégier est l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) qui a fait ses preuves sur la scène internationale. Au Québec, il existe déjà un précédent dans ce domaine : il s'agit du programme d'*Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent*.

Le territoire de la Baie James est vaste et renferme de nombreuses ressources. Cependant, l'évaluation environnementale des projets, telle que pratiquée depuis 30 ans, nous a enseigné que nos connaissances comportent encore bien des lacunes, surtout en ce qui concerne les impacts cumulatifs des différents projets de développement. Pour le CCEBJ, le principe de précaution doit être invoqué dans le cas du Plan Nord. Le caribou forestier, espèce vulnérable, est un bon exemple pour rappeler à tous qu'il pourrait être hasardeux de précipiter certaines décisions sans au préalable avoir entre les mains les bons outils d'aide à la prise de décision.

¹ *Le Plan Nord vise les secteurs minier, forestier, énergétique et touristique.*



PARTICIPATION PUBLIQUE ET TRANSPARENCE : RENFORCER LE RÔLE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

a) Le guide de consultation publique

Le CCEBJ a présenté des recommandations aux parties concernant la mise en place d'un processus de consultation publique adapté et transparent. Ces recommandations émergeaient d'un projet de recherche visant à comparer les pratiques actuelles du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 à des pratiques de participation publique internationalement reconnues.

À la lumière de ces recommandations, le CCEBJ propose d'élaborer un guide de bonnes pratiques qui doterait le processus de consultation publique de principes clairs en termes de déclenchement de la participation, de diffusion de l'information et de crédibilité du processus. La consultation publique doit être adaptée au contexte socioculturel des communautés cibles, transparente et crédible.

Pour ce faire, le CCEBJ a mis sur pied un groupe de travail comprenant des experts du domaine de la participation publique. Parmi ceux-ci figuraient des professionnels qui ont longtemps siégé au sein des comités opérant dans le cadre des chapitres 22 et 23 de la CBJNQ, des chercheurs universitaires ainsi que des responsables de la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

b) La mise en œuvre des listes de projets révisées

Le CCEBJ avait présenté en 2008 des recommandations pour la révision des listes de projets assujettis au processus d'évaluation et de projets exemptés (annexes 1 et 2 du chapitre 22)². Le Comité regrette que les parties n'aient pas encore donné suite à ces recommandations. Bien que la Convention prévoit la révision quinquennale de ces listes, aucune initiative n'a abouti en ce sens. À cet égard, le CCEBJ rappelle que le processus serait nettement amélioré et plus transparent, en exemptant les projets ou les activités qui font déjà l'objet d'un encadrement réglementaire solide ou qui s'appuient sur des technologies avancées.

Par exemple, le cas des projets de restauration des sites contaminés est éloquent : bien que les méthodes de décontamination aient fait leurs preuves, chaque projet doit être soumis au Comité d'évaluation (COMEV) car ce type de projets ne figure sur aucune liste. À ce jour, les 19 projets de décontamination soumis au COMEV ont tous été exemptés d'une étude d'impact.

Le CCEBJ réitère à nouveau auprès des parties qu'il est disposé à collaborer pour améliorer le processus d'évaluation et d'examen en mettant en œuvre la première révision des listes de projets depuis la signature de la Convention.

²La CBJNQ prévoit la révision quinquennale de ces listes «à la lumière des changements d'ordre technologique et de l'expérience résultant du processus d'évaluation et d'examen» (al. 22.5.1 et 22.5.2).



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX LIÉS AU PLAN NORD

En septembre 2008, le Premier Ministre du Québec a annoncé un ambitieux plan de développement du Nord québécois comprenant entre autres l'extension du réseau routier, des projets hydroélectriques majeurs et l'exploitation des ressources minières et forestières. Le Plan Nord prévoit également de réserver 12 % du territoire au nord du 49^e parallèle en aires protégées et de mettre 50 % de ce territoire à l'abri du développement industriel.

a) Le Plan Nord dans le contexte de la CBJNQ

Depuis l'annonce du Plan Nord, le CCEBJ travaille à assurer la reconnaissance des droits autochtones énoncés dans la Convention : il importe que le Plan Nord soit élaboré puis mis en oeuvre en respectant les principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social, notamment les droits de récolte faunique des Cris, leur économie et leur société. Enfin, le CCEBJ a signalé aux autorités responsables, entre autres lors d'une rencontre avec le sous-ministre associé au Plan Nord (MRNF), que la mise en oeuvre du Plan Nord devait s'appuyer sur une gouvernance régionale respectueuse de la Convention et réservant une juste représentation aux Cris.

b) L'évaluation environnementale stratégique du Plan Nord

Devant l'envergure du Plan Nord proposé et des projets de développements qui en découleront, le CCEBJ croit indispensable d'analyser la capacité environnementale, sociale et institutionnelle du milieu à recevoir une telle initiative, en tenant compte des particularités du territoire conventionné et des principes de développement durable. Non seulement une évaluation des grands enjeux soulevés par le Plan Nord s'impose afin d'en limiter les impacts négatifs potentiels, mais il serait également pertinent de déterminer de grandes orientations stratégiques pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan Nord afin de promouvoir une approche coordonnée des projets de développement. Pour répondre à ces deux grands objectifs, le CCEBJ a donc émis un avis dans lequel il recommande au gouvernement d'avoir recours à l'outil d'analyse qu'est l'évaluation environnementale stratégique (ÉES).

Considérant l'ampleur et le caractère multisectoriel du Plan Nord, le gouvernement ne pourra pas compter sur les évaluations environnementales « par projet » pour analyser les impacts cumulatifs ainsi que l'effet global de l'ensemble des initiatives qui affecteront le territoire et, surtout, le mode de vie des occupants et utilisateurs de ce territoire. Le CCEBJ juge que l'ÉES constitue un outil de planification idéal qui s'intègre à l'élaboration de plans, politiques ou programmes.

Puisque le gouvernement a choisi une approche sectorielle, le CCEBJ est d'avis qu'une analyse du secteur des transports pourrait s'avérer pertinente puisque tous les développements prévus dans le cadre du Plan Nord s'appuieront sur la mise en place d'un réseau des transports. Cette démarche permettrait à la fois de prendre en compte les grands enjeux soulevés par le Plan Nord et d'analyser les différentes options pos-

sibles quant à la mise en place d'un réseau des transports.

Le CCEBJ a d'ailleurs commandé un rapport à des experts en évaluation environnementale stratégique qui jette les bases d'une éventuelle ÉES du secteur des transports en établissant les éléments dont il faut tenir compte dans la planification du Plan Nord, notamment la CBJNQ et le contexte institutionnel, environnemental et social actuel. Le CCEBJ a d'ailleurs partagé les conclusions de ce rapport avec le gouvernement. Le Comité maintiendra ses efforts pour faire valoir le caractère essentiel d'une ÉES du secteur des transports au cours de la prochaine année.



3

ÉTUDES DE SUIVI DE LA RUPTURE DE DIGUE DE L'ANCIENNE MINE OPÉMISKA

En juin 2008, une digue a cédé au parc à résidus miniers de l'ancienne mine Opémiska, et aurait déversé (selon les estimations du MRNF) environ un million de mètres cubes d'eau et 50 000 mètres cubes de résidus fins sur des dizaines de kilomètres en aval. Près de deux ans plus tard, le CCEBJ demeure préoccupé par le peu d'information offerte aux Cris, par les mesures de restauration appliquées, ainsi que par le suivi des impacts sur la faune piscicole et benthique et ses habitats et, par conséquent, sur l'impact de cet accident majeur sur les Cris qui exploitaient ce milieu. En outre, le Comité attend toujours le renforcement des mesures de suivi et de surveillance des installations minières auquel le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) s'est engagé. Aucun programme précis n'a été soumis au Comité et rien dans le projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines n'a été ajouté à cet égard.

Bien que le CCEBJ ait obtenu de la part du MRNF les données concernant la qualité de l'eau dans la zone d'impact du déversement Opémiska, le Comité a dû presser les autorités responsables afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour évaluer les impacts du déversement sur les habitats et les populations de poisson dont les Cris dépendent. À ce jour, aucune étude de suivi n'a été menée pour l'habitat du poisson. Le CCEBJ a également demandé la collaboration d'Environnement Canada en raison de la juridiction fédérale en cause, notamment par rapport à l'application de la Loi sur les pêches. Le Comité reconnaît toutefois que le MRNF a consenti des efforts importants dans le réaménagement du site pour tenter de contrôler l'érosion et le transport des résidus miniers vers l'aval. La poursuite du programme de suivi environnemental nous semble d'une grande importance.



Visite-terrain du site Opémiska. À l'avant-plan, de gauche à droite : Willie Iserhoff, Jacques Bérubé (maire de Chapais), Ginette Lajoie, Marc Houde (MRNF) et Jean Picard.



LA REFONTE DU RÉGIME FORESTIER ET L'ENJEU DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

Le projet de «Loi sur l'occupation du territoire forestier» (n° 57), déposé en juin 2009, devait mettre en place un nouveau régime forestier au Québec. Parmi les changements majeurs, le gouvernement propose de transférer la responsabilité de confectionner les plans d'aménagement forestier des bénéficiaires de contrats d'aménagement forestier au MRNF à compter de 2013³.

a) Le nécessaire arrimage avec les ententes conclues avec les Cris

Lors de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 57 en octobre 2009, la délégation du CCEBJ a signalé que le titre de la «Loi sur l'occupation du territoire forestier», outre le fait qu'il était peu représentatif du contenu, semblait ignorer l'occupation ancestrale du territoire par les autochtones. Le Comité a également insisté sur la nécessité d'assurer un arrimage du nouveau régime forestier avec les dispositions de la CBJNQ et l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC). Le CCEBJ a recommandé que le projet de loi fasse spécifiquement référence au régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ et au régime forestier adapté de l'ENRQC.

Par ailleurs, le CCEBJ a jugé problématique le transfert aux régions de certains pouvoirs en matière de gestion forestière. Comme des organismes où les Cris n'ont aucune représentation bénéficieraient de ces nouveaux pouvoirs, le CCEBJ a rappelé l'obligation de respecter la Convention, notamment l'établissement de mécanismes de consultation assurant aux Cris un statut particulier et une participation spéciale.

b) Prise en compte dans la version finale de la loi

La «Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier», une appellation plus acceptable, a été adoptée par l'Assemblée nationale en mars 2010. La Loi prévoit entre autres l'établissement d'une table de travail Cris-Québec pour assurer l'arrimage du régime forestier adapté de l'ENRQC avec le nouveau régime forestier du Québec. La question des structures régionales sur le territoire de la Baie James n'a toutefois pas été réglée et constitue un problème de fond, non seulement pour l'aménagement durable des forêts mais aussi pour l'aménagement du territoire.

³ Ces plans seraient désignés comme «plans tactiques d'aménagement forestier intégré» à compter de la période 2013-2018.



LA PROTECTION DE L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER

Dans son avis concernant les plans forestiers révisés touchant le territoire de la Baie James, le CCEBJ a fait part de sa préoccupation concernant la construction prévue de plus de 4 000 km de routes forestières d'ici 2013. En raison de l'impact potentiel de ces routes sur les communautés et les trappeurs cris, ainsi que sur le milieu naturel, le CCEBJ a rappelé que les «grandes routes d'accès construites pour l'exploitation des forêts» étaient automatiquement soumises au processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 (Annexe 1, al. 4a).

Le Comité déplore le fait que son avis ait été ignoré. Devant cette situation, le Grand Conseil des Cris a jugé bon, de son côté, de déposer une poursuite judiciaire. Celle-ci a mené à l'élaboration d'une lettre d'entente, avec le MDDEP, concernant l'assujettissement de huit projets de routes forestières.

Le CCEBJ a également été alerté par les impacts des routes forestières sur l'habitat du caribou forestier, une espèce désignée «vulnérable». Le CCEBJ a écrit aux administrateurs et aux comités du chapitre 22 pour souligner l'importance de reconnaître le caribou forestier comme espèce cible durant les évaluations environnementales, comme le prévoit le Plan de rétablissement du caribou forestier adopté en avril 2009. L'Administrateur provincial a répondu favorablement à cette demande.

Le CCEBJ estime toutefois que l'évaluation des impacts, au niveau des projets individuels, ne permet pas d'apprécier globalement les répercussions des routes sur l'habitat du caribou forestier. C'est pourquoi il a demandé aux gouvernements de réaliser une évaluation régionale des effets environnementaux des routes forestières à la Baie James. Pour l'instant, cette requête demeure sans réponse.



CONCLUSION

Le CCEBJ estime que ses interventions mèneront à des gains environnementaux et sociaux dans plusieurs dossiers :

- La modernisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 22 par le développement de lignes directrices pour la mise en place d'un processus de consultation;
- L'évaluation environnementale stratégique du Plan Nord en priorisant l'évaluation du secteur des transports et de ses conséquences sur l'ouverture et l'aménagement durable du territoire;
- Les études de suivi prévues pour l'impact de la rupture de digue de l'ancienne mine Opémiska sur la ressource piscicole, l'habitat du poisson et l'utilisation de cette ressource par les Cris;
- La prise en compte, dans le cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (n° 57), de l'occupation du territoire par les Cris et de leur rôle de premier plan dans les décisions concernant l'aménagement futur de ce territoire.

Ces démarches, nous l'espérons, auront permis de développer des rapports plus étroits avec nos interlocuteurs gouvernementaux.

À cet égard, il faut rappeler que la protection de l'environnement et du milieu social couvre un large spectre d'enjeux. C'est pourquoi le CCEBJ a décidé de cibler les enjeux prioritaires à l'aide d'une planification stratégique renouvelée en 2009-2010 ⁴.

Le Comité tient à rappeler que pour être en mesure de remplir son mandat et ses obligations, il doit avoir le budget nécessaire ainsi que les ressources humaines qualifiées pour opérer son secrétariat. Le secrétariat du Comité compte sur à peine 2,5 personnes/année. Le CCEBJ a depuis longtemps rationalisé ses dépenses les plus importantes en partageant les services de l'agente de bureau, les espaces de bureau et certains équipements avec le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage.

Le CCEBJ juge qu'il lui sera impossible d'opérer sans le maintien à temps plein d'un(e) analyste et pour ce faire, il lui faudra compter sur une augmentation de son budget l'an prochain. De plus, il ne pourra s'acquitter de son mandat concernant l'examen de la nouvelle série de plans d'aménagement forestier (al. 22.3.34 de la CBJNQ) sans un apport de fonds dédiés précisément à cet exercice.

Le CCEBJ, par souci de transparence, s'efforce de rendre public ses informations et vous invite donc à consulter le site Internet suivant :

www.ccebj-jbace.ca

⁴ Voir le Plan stratégique 2010-2013 sous la rubrique «Publications – Plan stratégique» du site Internet.

ACTIONS DU CCEBJ – AUTRES SUJETS

SUJET	ACTION
<p>Coordination de l'examen du projet d'exploration uranifère Matoush</p>	<p>Le CCEBJ a recommandé la fusion des deux comités d'examen, comme le permet la Convention, ou à tout le moins la tenue conjointe d'audiences publiques.</p> <p>Le COMEX et le COFEX-Sud ont convenu de tenir des audiences conjointes et de partager l'information.</p>
<p>Site contaminé de la Pointe Louis XIV (Cape Jones) – ancien site radar de Défense Nationale Canada</p>	<p>Le CCEBJ a écrit au ministre de la Défense Nationale pour demander une étude de caractérisation détaillée du site et son éventuelle décontamination.</p> <p>Pour l'instant, l'état du site ne permet pas l'exercice des droits de récolte faunique des Cris.</p>
<p>Extension du réseau d'aires protégées à la Baie James (objectif de 12 % du territoire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance d'information du MDDEP • Réponse du CCEBJ en préparation : <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les propositions d'aires protégées des communautés cries; • Tenir compte de la valeur socioculturelle des sites, du point de vue de l'occupation ancestrale, autant que de la valeur écologique.
<p>Stratégie de transport du Nord-du-Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de Denis Blais, directeur du Bureau de coordination du Nord-du-Québec (Transports Québec); • Demande du CCEBJ d'obtenir copie de la Stratégie et de prendre part aux discussions concernant sa mise en œuvre.

SUJET	ACTION
Analyse de cycle de vie (ACV) de scénarios de gestion des matières résiduelles à la Baie James	Présentation d'un rapport détaillé d'ACV par le CIRAIG (École Polytechnique); Collaboration du CCEBJ, de l'ARC, de la SEBJ, du MDDEP et de Recyc-Québec dans la supervision de l'étude.
Projet de règlement sur la récupération des produits d'entreprises	Commentaire du CCEBJ : Mettre en place des éco-centres dans les communautés pour favoriser la collecte et l'entreposage des matières récupérées.
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (2010-2015)	Mémoire du CCEBJ : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les infrastructures dans les communautés; • Mettre en place, pour les communautés, un régime de compensation des coûts de la collecte sélective.
Impacts des changements climatiques à la Baie James et stratégies d'adaptation	Partenariat du CCEBJ dans le projet de recherche mené par l'Association des trappeurs cris <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers et entrevues dans trois communautés cries; • Mise sur pied d'un «géoportail» pour l'organisation et l'accès aux données.



Pointe Louis XIV
(Cape Jones)

ANNEXE 1

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

1.1 Composition du CCEBJ

Membres nommés par l'Administration régionale crie (ARC) :

Glen Cooper, ARC
Ashley Iserhoff, ARC, président
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
Chantal Otter Tétreault, ARC

Membres nommés par le gouvernement du Canada :

Annie Déziel, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)
Maryse Lemire, Pêches et Océans Canada
Jean Picard, Environnement Canada – région du Québec (à partir du 23 avril 2009)
Denise Morasse, Affaires indiennes et du Nord Canada (jusqu'au 25 novembre 2009)
James Yantha, Affaires indiennes et du Nord Canada, (à partir du 26 novembre 2009)

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Serge Alain, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(à partir du 29 avril 2009)
Josée Brazeau ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Joanne Laberge, ministère des Transports du Québec (jusqu'au 11 janvier 2010)
Pierre Moses, Municipalité de Baie-James

1.2 Composition des sous-comités

1.2.1 COMITÉ ADMINISTRATIF

Josée Brazeau
Ginette Lajoie
Maryse Lemire

1.2.2 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2 DU CHAPITRE 22 (INCLUANT L'EXPLORATION MINIÈRE)

Josée Brazeau
Annie Déziel
Ginette Lajoie
Maryse Lemire

1.2.3 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Josée Brazeau
Ginette Lajoie
Représentants de l'ARC, du MDDEP, de Recyc-Québec et de la SEBJ

1.2.4 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Josée Brazeau
Annie Déziel
Chantal Otter Tétreault

1.2.5 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES 35 ANS DE MISE EN ŒUVRE DU CHAPITRE 22

Josée Brazeau
Glen Cooper
Ginette Lajoie
Chantal Otter Tétreault
Jean Picard
James Yantha
Geneviève Dionne
Carole Lévesque (INRS)

1.2.6 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Josée Brazeau
Annie Déziel
Ginette Lajoie
Geneviève Dionne
Experts et représentants des comités du chapitre 22 et du MDDEP

1.3 **Secrétariat**

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Claude Péloquin, analyste en environnement (jusqu'en juillet 2009)
Geneviève Dionne, analyste en environnement (à compter d'octobre 2009)
Louise Bélanger, agente de secrétariat

1.4 **Réunions du CCEBJ**

Le Comité a tenu cinq rencontres en 2009-2010 :
158^e réunion Gatineau, le 1^{er} avril 2009;
159^e réunion Montréal, le 23 juin 2009;
160^e réunion Montréal, le 30 septembre 2009;
161^e réunion Québec, le 15 décembre 2009;
162^e réunion Rouyn-Noranda, le 24 février 2010.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010 *

REVENUS	
Subvention versée au CCEBJ	221 000 \$
Secrétariat du Comité d'évaluation (COMEV)	30 000
Total des revenus	251 000 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Salaires et charges sociales	128 391 \$
Télécommunications	5 598
Loyer (espaces à bureau)	25 964
Frais de déplacement	6 113
Traduction	28 921
Reprographie	10 668
Frais de messagerie et de poste	1 165
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	3 367
Expertise et frais de rencontres	1 151
Assurances	481
Cotisations, affiliations et congrès	643
Honoraires professionnels et frais légaux	4 303
Honoraires de consultation	65 890
Formation	--
Frais de site Internet	628
Intérêts et frais bancaires	317
Amortissement	1 761
Sous-total CCEBJ	285 361
Frais de secrétariat du COMEV	30 000
Total des dépenses de fonctionnement	315 361 \$
AUTRE ACTIVITÉ FINANCIÈRE	
Revenus d'intérêts	4 492 \$

*Le rapport de mission d'examen, réalisé par Gaétan Ruel, CA auditeur, peut être fourni sur demande.

ANNEXE 3

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)

COMITÉ	MEMBRES		RÉUNIONS		
	Nommés par :		N°	Date	Endroit
COMEV	A.R.C.	Philip Awashish Brian Craik	233	2009-04-28	Montréal
			234	2009-06-23	Montréal
	Canada	Élizabeth Boivin Annie Déziel (jusqu'en mai 2009) Anne-Marie Gaudet (à compter de mai 2009)	235	2009-07-29	Québec
			236	2009-09-17	Montréal
			237	2010-01-25	Montréal
			238	2010-02-24	Montréal
Québec	Daniel Berrouard Mireille Paul	239	2010-03-25	Montréal	
Secrétaire exécutif	Michael O'Neill				
COMEX	Nommés par :		N°	Date	Endroit
	A.R.C.	Philip Awashish Brian Craik	258	2009-04-08	Montréal
			259	2009-05-08	Montréal
	Québec	Daniel Berrouard Pierre Mercier Bernard Harvey (jusqu'en juin 2009) Robert Lemieux (à compter de juin 2009)	260	2009-06-03	Montréal
			261	2009-06-25	Nemaska
			262	2009-07-28	Québec
			263	2009-10-02	Montréal
			264	2009-10-21	Montréal
			265	2009-11-16	Mistissini
			266	2010-01-25	Montréal
Secrétaire exécutif	Michael O'Neill	267	2010-03-15	Montréal	
COFEX- Sud	Nommés par :		N°	Date	Endroit
	A.R.C.	Philip Awashish Ginette Lajoie		2009-04-22	Montréal
				2009-05-06	Montréal
	Canada	Benoît Taillon Anne-Marie Gaudet Claude E. Delisle		2009-12-16	Québec
				2010-01-07	Montréal
	Secrétaire exécutif	Benoît Théberge		2010-02-05	Montréal
			2010-03-04	Montréal	
			2010-03-15	Montréal	

ANNEXE 4

TABLEAU DES PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEVA), AU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX) ET AU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD) AVRIL 2010

Énergie					
PROJET	INITIATEUR	RECOMMAN- DATION DU COMEV	ASSUJETTI AU PROCES- SUS	RECOMMAN- DATION DU COMEX	RECOM- MANDA- TION DU COFEX- Sud
Centrale Eastmain 1A-la Sarcelle-dérivation Rupert : • 38 demandes de modi- fications au certificat d'autorisation	Hydro-Québec Production et SEBJ	—	—	Modifications du certificat d'autorisation	—
Centrale LG-4 : Installation d'une rampe et de trois quais	Hydro-Québec Production	—	Non	—	—
Ligne de 120 kV reliant Eastmain 1 au camp minier Eleonore : demande de modification au certificat d'autorisation	Hydro-Québec Équipement	Directive émise	Oui	Modification du certificat d'autorisation	—

Projets miniers

PROJET	INITIATEUR	RECOMMAN- DATION DU COMEV	ASSU- JETTI AU PROCES- SUS	RECOMMAN- DATION DU COMEX	RECOM- MAN- DATION DU COFEX- Sud
Exploration uranifère Matoush : <ul style="list-style-type: none"> • Exploration souterraine • Réfection et amélioration d'un accès routier • Réutilisation de la route d'hiver d'Eastmain • Piste d'atterrissage • Sablières 	Strateco Resources Inc.	Directive émise Directive émise -- -- --	Oui Oui Non Non Non	Attendue à l'automne 2010 Attendue à l'automne 2010 -- -- --	Examen de l'étude d'impact en cours
Exploitation d'un gisement diamantifère sur la propriété Foxtrot	Les Diamants Mines Stornoway (Canada) Inc.	Attendue en mai 2010		—	—
Mine Bachelor : demande d'augmentation du taux d'usinage	Ressources Métanor Inc.	--	Non	--	--
Exploitation d'un gisement aurifère sur la propriété Eleonore Exploitation d'un banc d'emprunt	Les Mines Opinaca Ltée	Directive émise Directive émise	Oui Oui	Attendue à l'été 2010 En attente d'un complément d'information	--
Projet minier du lac Rocher	Victory Nickel Inc.	Directive émise	Oui	Demande d'un complément d'information	--
Chemin d'accès hivernal à la propriété «L»	Ressources Abitex Inc.	Directive émise	Oui	Étude d'impact non reçue	--
Exploration de la propriété «Discovery»	Ressources Cadiscor Inc.	Directive émise	Oui	Attendue en mai 2010	--

Transport					
PROJET	INITIATEUR	RECOMMAN- DATION DU COMEV	ASSUJETTI AU PROCES- SUS	RECOMMAN- DATION DU COMEX	RECOMMAN- DATION DU COFEX- Sud
Prolongement de la Route 167 Nord	Transports Québec	Directive émise	Oui	--	
Réaménagement de l'aéroport de Waskaganish	Transports Canada	--	Non	--	--
Chemin forestier «E Ouest»	Barrette-Cha- pais Ltée	Directive émise	Oui	Attendue en avril 2010	--
Prolongement du chemin forestier «L-209 Nord»	Barrette-Cha- pais Ltée	Directive émise	Oui	Attendue en avril 2010	Examen de l'étude d'impact en cours
Chemins forestier «I» et «H Ouest»	Matériaux Blan- chet Inc.	Directive émise	Oui	En attente de l'étude d'impact	--
Chemin forestier «J»	Domtar Inc.	Directive émise	Oui	Étude d'impact non reçue	--

Aires protégées					
PROJET	INITIATEUR	RECOMMAN- DATION DU COMEV	ASSU- JETTI AU PROCES- SUS	RECOMMAN- DATION DU COMEX	RECOM- MAN- DATION DU COFEX- Sud
4 réserves de biodiversité projetées : • Tourbières Chiwakamu • Lac Taibi • Lac Dana • Lac Wetetnagami	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Directive émise	Oui	Autorisation du projet sous réserve de 4 conditions	--

Projets divers ¹					
PROJET	INITIATEUR	RECOMMAN- DATION DU COMEV	ASSU- JETTI AU PROCES- SUS	RECOMMAN- DATION DU COMEX	RECOM- MAN- DATION DU COFEX- Sud
Traitement de sols contaminés au banc d'emprunt W-99-4	SEBJ	--	Non	--	--
Construction d'une usine d'eau potable	Nation crie de Wemindji	--	Non	--	--

¹ Six autres projets ont été exemptés du processus, après évaluation, en raison du peu d'impacts environnementaux et sociaux.

